

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 5 (1959)

Heft: 11

Rubrik: Chronique fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE FÉDÉRALE

D'un canton à l'autre...

Samedi et dimanche, les 24 et 25 octobre, onze cantons et trois demi-cantons ont élu leurs représentants au Conseil des Etats, donc le même jour que le peuple suisse « tout entier » a procédé à l'élection du Conseil National.

« Tout entier » : Cela veut dire que seules les femmes vaudoises ont été appelées aux urnes pour l'élection du Conseil des Etats, mais la participation a été très faible tant masculine que féminine. « Elles » avaient une candidate en la personne de la doctoresse-dentiste Marceline Miéville, qui n'avait d'ailleurs aucune chance en présence d'un Front national contre cette candidature communiste et telle autre socialiste. Exception faite de deux conseillers aux états socialistes, — l'un dans le canton de Soleure, l'autre dans le demi-canton de Bâle-campagne, qui se soumettront à un ballottage assez incertain pour le Bâlois au moins —, il n'y a eu aucun changement.

Si les cantons ont présenté des surprises, c'est bien l'avance des communistes à Genève où ils ont réussi à emporter un deuxième mandat au Conseil National, au détriment des chrétiens sociaux.

Genève, dit un grand journal genevois, a des affaires assez mal gérées, d'où un certain malaise, et puis des « scandales ». En effet, les Juges d'instruction de Genève n'ont pas à chômer.

A l'autre bout du pays, à Bâle, le seul député communiste a été balayé. Mais dans tout le reste des cantons qui sont les arrondissements électoraux, la stabilité a été frappante, par-ci par-là une perte ou un gain égalisés par un autre petit changement. La représentation proportionnelle suisse ne permet guère des changements spectaculaires. Une des conséquences de cette stabilité remarquable est l'indifférence politique et l'abstention aux urnes. Il y a des cantons où plus de la moitié des électeurs sont restés chez eux. Est-ce le beau temps qui autrefois favorisait la participation ? Car, il faut le dire, ce dernier dimanche d'octobre, l'été a fêté des adieux inoubliables. L'on aurait cru se trouver en août, abstraction faite des soirées courtes.

En tout et pour tout, les socialistes perdent au Conseil National quatre sièges et en gagnent deux, auront donc 51 mandats (53), les radicaux perdent un siège et en gagnent deux, en auront donc 51 (50), les catholiques-conservateurs perdent et gagnent deux respectivement, en auront 47, les paysans gagnent un, en auront 23 (22), les évangéliques en gagnent un, et formeront avec les démocrates un groupe de 6 (5), les autres restant la même chose.

Le futur Gouvernement.

Le 7 décembre le nouveau Parlement se réunit. Dix jours plus tard, il procède à l'élection du nouveau Conseil fédéral, du Chancelier de la Confédération, du Président et du Vice-Président. La situation n'a jamais été aussi incertaine. Pourquoi ? Parce que deux des sept conseillers fédéraux voudraient se retirer, M. Hans Streuli, grand argentier de la Confédération, et M. Philippe Etter, membre du Gouvernement depuis 1934. Or, deux conseillers fédéraux qui voudraient se faire réélire sont malades, M. Giuseppe Lepori, hospitalisé depuis l'été, et M. Thomas Holenstein, hospitalisé depuis la session d'automne. Il est possible que l'un d'entre eux ou même tous les deux soient obligés de se démettre de leurs fonctions. Or, les socialistes ont jusqu'à présent revendiqué deux sièges. Et M. Lepori est Vice-Président du Conseil fédéral, par conséquent prévu comme Président en 1960. S'il revient guéri, il pourrait tâcher de renoncer à la présidence en 1960 et laisser le tour à M. Max Petitpierre, qui pour la troisième fois serait à la tête du Gouvernement fédéral. Le Chancelier, M. Charles Oser, est l'élément stable du Gouvernement et sera naturellement réélu.

Et puis, il y aura très probablement un changement dans la distribution des portefeuilles. M. Frédéric Wahlen, agronome, ancien professeur au Poly, est maintenant à la tête du département de justice et de police qui, avant lui, a toujours eu un juriste comme chef. Il est compréhensible que tout le monde considère cette solution comme provisoire, bien qu'avec sa grande capacité de travail, sa brillante intelligence et ses riches expériences, à l'intérieur du pays aussi bien qu'à l'étranger, M. Wahlen ait réussi à se faire une belle réputation dans le monde sceptique des juristes suisses.

La question de l'augmentation du nombre de conseillers fédéraux de sept à neuf est toujours à l'étude, mais ce ne sont que les ingénus qui puissent croire à une solution rapide. Il faut, pour cela, une révision de la constitution et par conséquent une votation, des chambres d'abord, du peuple et des états ensuite. Et des milliers de citoyens croient qu'une augmentation des départements conduit automatiquement à l'expansion de la bureaucratie fédérale et que les nouveaux départements tâchent de prouver la raison de leur existence en développant une activité administrative considérable.

Au sein du Conseil fédéral, on est enclin à supposer que l'augmentation ne faciliterait pas la tâche du Gouvernement, puisque les débats du Cabinet pourraient aisément se prolonger avec deux membres de plus. La solution, qui a le plus de chances, est bien celle des Chefs de Cabinets, qui s'occuperaient de tâches secondaires.

Hermann BOESCHENSTEIN (Berne).

REDACTION : SILVAGNI-SCHENK, 17^{bis}, quai Voltaire. — GERANT : F. LAMPART

SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, X^e. C.C.P. Messenger suisse de Paris 12273-27. — Prix de l'abonnement : Fr. 600

IMPRIMEUR : A. COUESLANT, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot). — 94.977. — Dépôt légal : IV-1959 N° 53/1959

La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messenger » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal.

Adressez toute la correspondance à la Rédaction, 17^{bis}, quai Voltaire, Paris, 7^e